Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle et congés

Par Roy

Bonjour,

Mon employeur me propose une rupture conventionnelle mais parmi les documents il me propose de renoncer à mes congés: ni les prendre, ni les payer? est-ce légal?

Si j'accepte aurais-je un recours ensuite?

Je vous remercie pour vos retours

Par morobar

Bonjour,
Si j'accepte aurais-je un recours ensuite
Si l'inspection du travail homologue la convention, il sera difficile de faire prospérer un recours.

Par Henriri

Hello !

Non Roy, lors de votre solde de tout compte votre employeur doit vous régler votre reliquat de congés payés acquis (voir la fin de cette page officielle [url=https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/la-rupture-conventionnelle-du-contrat-de-travail-a-duree-indeterminee]https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/la-rupture-conventionnelle-du-contrat-de-travail-a-duree-indeterminee[/url]).

Mais que sont ces documents "parmi lesquels il vous propose de renoncer à vos congés" ?

Néanmoins comme c'est votre employeur qui a proposé la rupture "refusez" de perdre vos congés payés dans votre futur solde tout compte...

A+